CONSEIL COMMUNAL
LE VAUD
conseil.communal@levaud.ch

Procès-verbal de la séance du Conseil communal de Le Vaud du jeudi 29 juin 2023 à 20h Salle Mont-Blanc

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de Madame Ariane Gétaz.

Ordre du jour :

1. Appel.
2. Communications de la Présidente.
3. Communications de la Municipalité.
4. PV de la séance du 11 mai 2023.
5. Comptes 2022. Rapport de la Commission des finances et vote.
6. Rapport de gestion 2022 de la Municipalité. Rapport de la Commission de gestion et vote.
7. Préavis municipal N°11/2023 : Demande de crédit de CHF 55'000.- pour l'achat d'un véhicule utilitaire. Rapports des Commissions ad hoc et des finances et vote.
8. Élections statutaires :
   a. du/de la Président/e,
   b. du/de la 1er/ère Vice-Président/e,
   c. du/de la 2ème Vice-Président/e,
   d. des 2 scrutateurs/trices,
   e. des scrutateurs/trices suppléants/es,
   f. de la Commission de gestion,
   g. de la Commission des finances.
9. Élection d'un délégué suppléant à Région de Nyon.
10. Communications des délégués aux associations.
11. Divers et propositions individuelles.

1. Appel.

Il est constaté la présence de 32 conseillers/ères sur un total de 45.

Excusé/es : Mmes et MM S. Bürer, L. Christinet, E. Félix, R. Gagneux, M. Leuba, A. Margonis, B. Pasche, C. Pasche, Th. Pasquier, A. Pécoud et M. Zarandia.

Absents : MM R. Badoud & B. Cheval.

2. Communications de la Présidente.

La Présidente salue la présence des conseillères et conseillers ainsi que celle de Mme Fabienne Gerber, boursière communale. Elle propose à l'assemblée d'accepter que Mme Fabienne Gerber puisse prendre la parole concernant les comptes 2022 au point 5 de l'ordre du jour.

- **Vote** : La proposition est acceptée à l'unanimité.

La Présidente lit le courrier de démission de G. Strobino de sa charge de délégué de la crèche et de l'UAPE ainsi que celle du suppléant du RAT pour conflit d'intérêts. M Strobino a été nommé à la direction de l'Etablissement de l'Esplanade.

L'élection d'un nouveau délégué crèche et UAPE et celui du suppléant du RAT est agendée à la reprise en septembre. La suppléante Mme Di Tullio reste suppléante et accepte de participer entre-temps à la prochaine séance du comité de la crèche et UAPE.

3. Communications de la Municipalité.

La Présidente invite les membres de la Municipalité à présenter leurs communications, elle rappelle que les questions des conseillers/ères sont attendues au point 10. « Divers et propositions individuelles » et les prie de noter leurs remarques.

- S. Pécoud :
  - La Municipalité ne délivre plus de certificat de bonnes mœurs.
  - La restriction de l'eau potable sera mise en place dès la première semaine de juillet.
- N. Beck :
  - Le dispositif de patrouille ne sera pas reconduit à la rentrée scolaire par manque d'effectif. La Municipalité remercie chaleureusement Mme Anna Baeriswyl pour les services rendus en tant que coordinatrice de ce dispositif pendant plusieurs années.
- J. Oldacre
  - La présentation du PACom, le soir du 28 juin, a été un succès ; la présentation est téléchargeable depuis le 29 juin et les plans le seront à partir du jeudi 6 juillet.
- P.-A. Rotzetta
  - La situation du parking sauvage a été contrôlée.
  - Suite à l'échange des Portakabins avec Vich, le montage sera effectué la semaine du 10 juillet.

- S. Humbert :
  - Réponse à Th. Pasquier – Le garde forestier confirme que les sapins sont coupés dès qu'ils sèchent afin de permettre l'utilisation du bois avant que sa qualité ne soit trop atteinte. La forêt est laissée la plus naturelle possible. En cas de plantation, le choix se porte sur les essences résilientes comme le chêne ou l'érable.
  - Réponse à A. Jacot-Descombes – La Commune ne demande pas que l'Amicale des sapeurs-pompiers désherbe la sapinière, elle peut le faire si elle l'estime nécessaire.
  - Réponse à F Péry-Meylan – La fontaine de Pensaz a été nettoyée, mais les algues reviennent vite.

La Présidente remercie la Municipalité et passe au point suivant.

4. PV de la séance du 11 mai 2023.

La lecture n'est pas demandée.

Sans intervention, la Présidente soumet le PV ainsi présenté au vote.

- **Vote** : Le PV tel que présenté est accepté à l'unanimité.

La Présidente remercie L. Schelling pour son travail, A. Owen et P.-A. Gétaz pour la relecture. Elle passe au point 5 de l'ordre du jour.

5. Comptes 2022, Rapport de la Commission des finances et vote.

La Présidente propose de procéder comme les autres années, soit :

a. Présentation des comptes et du bilan par la Municipalité.
b. Lecture du rapport par la Commission des finances sans les commentaires.
c. Examen des comptes chapitre par chapitre (pages blanches) avec les commentaires de la Commission des finances.
d. Vote sur la totalité.

- **Vote** : Cette manière de procéder est acceptée à l'unanimité.

La Présidente passe la parole au Syndic.

Le Syndic remarque une stabilité générale. La Commune paie toujours les factures de la pré-équation. Le résultat des comptes est positif de plus de CHF 642'000.-

La Municipalité préfère rembourser les dettes et essaie de payer les dépenses avec les liquidités. Les prévisions 2023 sont également positives.

D. Renaud lit le rapport de la Commission des finances sans les commentaires ni les conclusions mais avec les recommandations. Il lit également les questions posées à la Municipalité ainsi que les réponses de celle-ci.

La Présidente parcourt les comptes chapitre par chapitre.

Chapitre 1 Administration générale

D. Renaud lit les commentaires sur les comptes *102.3002.00* et *140.3185.00.*

O. Hog souhaite les détails du compte *110.3170.00 Réceptions et manifestations*

D. Renaud n'a pas les détails.

Le Syndic consulte le grand livre avec la boursière et trouve la réponse, il s'agit des achats des fleurs pour les nonagénaires, l'acompte pour les feux d'artifices et l'achat de bouteilles de vin.

F. Pery-Meylan demande des informations sur le compte *160.3180.00 Honoraires et prestations de services*.

Mme Gerber explique qu'il s'agit de l'entretien de la station météo par Swisscom

Chapitre 2 Finances

C. Duclos souhaite des informations sur le compte *210.4001.00 Impôt sur le revenu PP*.

G.-A. Suter souhaite quant à lui, des informations sur le compte *210.3190.00 Imputation forfaitaire d'impôts*.

Mme Gerber explique qu'il s'agit des actions étrangères taxées pour éviter la double imposition à rembourser aux contribuables.

D. Renaud ajoute que les chiffres de ces deux comptes sont fournis par l'Administration des impôts et sur lesquels la Municipalité n'a pas de droit de regard.

Chapitre 3 Domaines et bâtiments

D. Renaud lit les commentaires sur les comptes *320.4230.00* et *350*.

Chapitre 4 Travaux

Pas d'intervention.

Chapitre 5 Instruction publique et culte

D. Renaud lit les commentaires sur le compte *580.3522.00*.

Chapitre 6 Police

Pas d'intervention ou commentaire.

F. Péry-Meylan a lu dans le rapport de la CoFin que le fond prévu pour la construction des abris PC serait reversé au Canton. Elle rappelle que les propriétaires qui n'ont pas construit d'abri dans leur maison ont dû payer des taxes pour la construction d'abris communs, mais on n'a pas d'abri.

N. Beck répond que le droit de chaque individu à une place n'implique pas qu'elle soit forcément dans sa localité de domicile. Il propose de fournir une réponse postérieurement.

D. La Gioia ajoute que la somme était au minimum CHF 1'500.- par personne et que la Municipalité précédente a parlé de construction d'abris. Si cet argent va au Canton, il demande qui va les construire. Cet argent sert à pallier le manque de place dans les abris existants au village, il ne sert à rien d'avoir un abri ailleurs.

N. Beck réitère qu'il posera la question pour trouver une réponse.

Chapitre 7 Sécurité sociale

D. Renaud lit les commentaires sur le compte *710.3655.00*

S. Meylan demande si le compte *810.3154.00 entretien matériel d'exploitation* comprend l'entretien des fontaines.

Le Syndic répond que les dépenses pour l'entretien des fontaines sont prises dans le chapitre « cimetières, parc et fontaines ». Il ajoute que l'eau ne coule plus dans la fontaine du centre du village à cause du bouchonnement des limons et de la sécheresse.

D. La Gioia suppose que cela devait être pris dans les fonds de réserve compte 9280.01.

Le Syndic répond que ces fonds, comme mentionné dans le rapport de la CoFin, sont pour égaliser les recettes et les dépenses.

Chapitre 8 Services industriels

Pas d'intervention

La Présidente demande si l'assemblée a encore des questions.

S. Meylan demande des informations sur le compte *351.3010.00 Conciergerie*.

N. Beck répond que le recrutement n'a pas abouti, la Commune a repris l'entreprise de nettoyage.

Mme Gerber signale que le compte 352.3180.00 le précise.

Sans autre intervention de l'assemblée, l D. Renaud lit les conclusions.

Ensuite, la Présidente soumet au vote les comptes 2022 tels que présentés par la Municipalité.

- **Vote** : Les comptes 2022 tels que présentés sont acceptés à l'unanimité et décharge est donnée à la Municipalité, à la boursière communale et à la Commission des finances.

La Présidente remercie l'ensemble des participants. Elle remercie et félicite Mme Gerber et la libère sous les applaudissements de l'assemblée. Elle passe la parole à M Févry pour présenter les annexes.

La Présidente remercie M Févry pour sa présentation.
Elle passe au point 6 de l'ordre du jour.

6. Rapport de gestion 2022 de la Municipalité. Rapport de la Commission de gestion et vote.

La Présidente passe la parole à S. Pécoud, Syndic, pour la lecture des conclusions du rapport de gestion municipale.

J. Evershed lit le rapport de la CoGest.

La Présidente remercie les intervenants et ouvre la discussion.

D. Renaud à la page 8 du rapport de la CoGest, trouve incompréhensible que des gens prennent encore de l'eau potable pour arroser la pelouse.

S. Meylan abonde dans le même sens.

O. Hog, suite à la lecture des conclusions du rapport de gestion de la Municipalité, trouve triste qu'aucun remerciement n'ait pas été donné à la municipale démissionnaire ni lors de la transition de législature. Aucun cadeau qui corresponde à son service rendu ne lui a pas été donné non plus. Il rend un remerciement formel à Mme Landeiro pour les années passées à la Municipalité.

D. La Gioia dit que si M Renaud ne veut pas arroser sa pelouse c'est son problème, lui-même trouve plaisant de voir sa pelouse verte. Il propose que la

Municipalité utilise les réserves de fonds pour acheter de l'eau à la commune de Bassins.

D. Renaud précise que la question du cadeau a été discutée avec la Municipalité.

S. Meylan pense qu'au lieu du gazon, on peut mettre de la prairie fleurie qui a moins besoin d'arrosage car, chaque année, on est confronté au même problème de sécheresse.

G.-A. Suter demande à ne pas glisser dans une société de restrictions, il faudrait trouver un mécanisme d'équilibre, sans passer par les interdictions.

L. Schelling rappelle qu'actuellement les Vaulis peuvent installer un 2ème compteur pour le jardin et les piscines, cette eau n'est pas taxée pour l'épuration. On pourrait par ex la taxer.

D. La Gioia précise à O. Hog que la Municipalité a justifié la question du cadeau mais que cette information ne peut être publiée. En plus, les municipaux ont décidé de ne pas se faire de cadeaux entre eux. C'est au Conseil de demander.

M. Pécoud opine que l'eau est un bien précieux, l'éthique personnelle veut que l'on ne la gaspille pas.

S. Meylan souhaite connaître le ratio de consommation par habitant.

L. Schelling trouve aussi qu'il s'agit de la conscience de chacun face à ce problème, elle a vécu la restriction d'eau dans différents pays et espère que l'on n'arrive jamais à pareil stade.

Le Syndic revient sur la question de cadeau, la Municipalité a trouvé qu'il est malvenu d'offrir des cadeaux au sein de l'exécutif avec l'argent des contribuables.

D. Rochat demande si l'engagement d'une personne supplémentaire à 30% au greffe suffit.

Le Syndic explique que la non-existence de cahiers des charges rend la tâche difficile ; grâce à l'aide de la boursière, il a pu relever qu'en 2013, il y avait 2,8 EPT, mais suivant la charge du travail, ce n'est pas suffisant.

Un conseiller remarque qu'en 2013, la Commune a tenu l'agence postale quand la Poste a fermé.

J. Oldacre ajoute qu'en ce qui concerne la police des constructions, s'ajoute à l'absence de cahier des charges, une complexification importante dans le traitement des dossiers, ce qui prend du temps, malgré l'engagement de la personne supplémentaire pour aider.

La Présidente soumet le rapport de gestion 2022 de la Municipalité au vote.

- **Vote** : La gestion municipale pour l'exercice 2022 est acceptée à l'unanimité et décharge est donnée à la Municipalité et à la Commission de gestion.

La Présidente remercie la Municipalité et la Commission ainsi que tous les intervenants. Elle continue au point 7 de l'ordre du jour.

7. Préavis municipal N°11/2023 : Demande de crédit de CHF 55'000.- pour l'achat d'un véhicule utilitaire. Rapports des Commissions ad hoc et des finances et vote.

La Présidente passe la parole à S. Humbert pour rafraîchir le sujet et lire les conclusions du préavis.

Elle le remercie et passe la parole à A. Owen pour lire le rapport de la Commission des finances puis à A. L. Vouros pour lire le rapport de la Commission ad hoc.

La Présidente ouvre la discussion.

G.-A. Suter demande pourquoi il a été décidé un amortissement sur 10 ans.

S. Humbert explique que l'Izuzu a été immatriculé en 2008, il a 15 ans. La batterie du Goupil est garantie 7 ans. On n'a pas de recul sur la durée de vie du Goupil.

A. Jacot-Descombes pense qu'on peut se fier à la garantie, donc il faudrait amortir sur 7 ans au lieu de 10 ans.

Le Syndic ajoute que l'Izuzu avait une garantie de 2 ans.

M. Arpin remarque que la location sera déduite lors de l'achat, il demande alors si les CHF 6'000.- serviront à autre chose.

S. Humbert explique que le crédit est comptabilisé sur le budget tandis que la location est sur le compte de fonctionnement.

Le Syndic confirme ce qu'a dit son collègue et ajoute que l'on demande toujours le prix total dans un préavis.

La Présidente rappelle qu'il est strictement interdit d'utiliser l'argent voté autrement que ce pour quoi il a été voté.

Sans d'autre intervention de l'assemblée, la Présidente soumet le préavis municipal N°11/2023 au vote.

- **Vote** : Le préavis municipal N°11/2023 : demande de crédit de CHF 55'000.- pour l'achat d'un véhicule utilitaire tel que présenté par la Municipalité est accepté par 30 oui et 1 non.

La Présidente remercie tous les acteurs de ce travail et procède aux élections statutaires.

8. Élections statutaires.

a) de la Présidente :

A. Gétaz passe la parole à F. Péry-Meylan, 2ème Vice-présidente qui lit l'article 12 du règlement du Conseil communal :

« Le président, le ou les Vice-présidents et le Secrétaire sont nommés au scrutin individuel secret. »

A. Gétaz se représente.

- **Vote** : A. Gétaz est réélue Présidente par acclamation.

b) du 1er Vice-Président :

La Présidente réélue remercie l'assemble pour sa réélection et la municipalité pour le nouveau local. Elle reprend la parole. Le poste du 1er Vice-président est vacant depuis l'élection de P.-A. Rotzetta à la Municipalité. D. Renaud souhaite

savoir si le VP doit être présent lors des élections et votations. Comme ce n'est pas forcément le cas, il se présente.

- **Vote** : D. Renaud est élu 1er Vice-Président par acclamation.

c) de la 2ème Vice-Présidente :

F. Péry-Meylan se représente.

- **Vote** : F. Péry-Meylan est réélue 2ème Vice-présidente par acclamation.

d) des 2 scrutateurs :

P.-A. Gétaz et A. Owen se représentent.

- **Vote** : P.-A. Gétaz et A. Owen sont réélus scrutateurs par acclamation.

e) des scrutateurs suppléants :

G.-A. Suter se représente. Excusé ce soir, M. Leuba n'a pas émis son souhait de se représenter.

A. Hog se présente.

- **Vote** : G.-A. Suter et A. Hog sont élus scrutateurs suppléants par acclamation.

f) de la Commission de gestion :

La Présidente lit l'Art 38 du Règlement du Conseil communal :

« Cette commission est composée de 5 membres. Ils sont élus pour une année et sont rééligibles individuellement.
Aucun membre du personnel communal ne peut en faire partie. »

Excusé ce soir, A. Margonis a soumis sa candidature à sa réélection par écrit.

D. La Gioia ne se représente pas.

J. Evershed, A. Margonis, K. Michalak-Arpin, A. Jacot-Descombes et A. L. Vouros se portent candidats.

- **Vote** : J. Evershed, A. Margonis, K. Michalak-Arpin, A. Jacot-Descombes et A. L. Vouros sont élus par acclamation.

g) de la Commission des finances :

Les membres sortants A. Owen, L. Finkelstein et D. Renaud ne se représentent pas. B. Févry et Ch. Sudan se représentent.

Les candidatures de R. Baeriswyl, E. Epple et M. Leuba sont proposées.

- **Vote** : B. Févry, Ch. Sudan, R. Baeriswyl, E. Epple et M. Leuba sont élus par 28 oui, 1 non et 2 abstentions.

La Présidente remercie tous les élus pour leur engagement et continue au point 9 de l'ordre du jour.

9. Élection d'un délégué suppléant à Région de Nyon.

La Présidente lit la lettre de candidature de C. Pasche.

S. Meylan se présente.

Le vote se fait à bulletin secret.

Bulletins distribués : 32
Bulletins rentrés : 32
Nul : 0
Blanc : 0

Obtiennent des voix :
Candice Pasche : 18
Sébastien Meylan : 14

Candice Pasche est élue déléguée suppléante à Région de Nyon par 18 voix.

La Présidente remercie l'ensemble des conseillers et continue au point 10 de l'ordre du jour.

10. Communications des délégués aux associations.

Les délégués D. Rochat, Ch. Sudan, A. DI Tullio et G. Strobino n'ont pas de communications à donner.

Ch Clerc, délégué à SDIS Gland-Serine a reçu I par l'intermédiaire du Municipal P.-A. Rotzetta, la réponse à la question de D. Rochat concernant l'aide en cas de feu de forêt. Le Canton est en train de faire passer un concept cantonal incendie de forêt et son projet d'EMPL/D par l'ECA et la DGE. En cas de feux de forêt, les standards habituels s'appliquent.es renforts sont directement alarmés, Nyon-Dôle pour la réserve d'eau et Lausanne pour le transport d'eau.

E. Epple, délégué à Région de Nyon, informe l'assemblée que lors de la séance du 14 juin, le préavis 23/2023 « Disren » a été renvoyé, les préavis 24/2023 sur le fonds pour la mobilité collective et 25/2023 les comptes ont été adoptés.

La Présidente remercie les délégués et continue au dernier point de l'ordre du jour.

11. Divers et propositions individuelles.

G.-A. Suter prie N. Beck de trouver des solutions pour pallier au manque de patrouilleurs mais sans mesures punitives, ni chicanes ni gendarmes couchés. N. Beck en prend bonne note.

D. Renaud invite ses collègues à ne pas nommer les personnes lors des argumentaires, ce qui ressemble à des attaques personnelles.

Il ajoute qu'il ne veut pas faire de la politique et salue la municipalité d'annuler les cadeaux avec l'argent des contribuables. Il veut saluer le travail rendu par Mme Landeiro, il invite le Conseil à voter pour que notre exécutif fasse un cadeau pour remercier Mme Landeiro pour son travail.

La Présidente en prend note et reviendra à cette question après les vacances.

S. Meylan demande la Municipalité de différencier l'étude du carrefour du centre du village de la traversée du village pour faire avancer le projet.

Il a été témoin de la tentative d'une bande de jeunes d'entrer chez M Rochat, il s'est porté volontaire pour les reconnaître. Il les a vus au terrain de foot.

S. Humbert précise que le voyer est surchargé et va venir en août-septembre, il y a plusieurs points à traiter dans la traversée du village.

Ch. Sudan remercie R. Baeriswyl & E. Epple pour leur engagement dans la Cofin.

A. Hog trouve qu'il est difficile d'utiliser, avec des enfants, certains trottoirs où les haies ne sont pas taillées.

S. Humbert lui demande de l'aviser directement pour voir avec les propriétaires.

G. Strobino informe le Conseil que Le Lien fête les promotions pour la première fois, 150 personnes sont inscrites pour le repas suivi par la fête villageoise.

O. Hog demande à la Municipalité de détartrer les douches de la salle des Cimes pendant les vacances.

P.-A. Rotzetta en prend bonne note.

G.-A. Suter avait proposé l'automne passé le flashage des chemins privés (combler les fissures avec du goudron liquide).

S. Humbert se renseignera auprès de l'entreprise ; il conseille néanmoins aux propriétaires de contacter directement l'entreprise qui fait le flashage.

F. Péry-Meylan trouve dommage que l'on ne puisse plus laisser du pain sec au centre de tri, puis elle demande où elle peut jeter les buis attaqués par les pyrales.

L. Schelling a dû jeter les buis infectés de pyrales dans la poubelle.

D. La Gioia rapporte que lors d'un échange avec la préfète Madame Turin, celle-ci aurait dit que c'est à la commune de s'occuper de couper les haies au bord des routes.

La Présidente revient sur une divergence d'information entre l'extrait et le PV. Elle explique que la loi exige que l'extrait soit publié dans les 72 heures, L. Schelling a mis dans l'extrait la date de la présentation du SRGZA (Système régional de gestion de zones d'activités), soit le 21 juin, telle qu'annoncée lors du Conseil ; or, celle-ci a été annulée la semaine suivante par le Canton lorsque l'extrait avait été publié. L. Schelling a noté l'annulation dans le PV précédé par NDLR.

La Présidente remercie les conseillères/ers pour sa réélection, la confiance accordée et leur patience pendant la séance avant de passer la parole au Syndic.

Le Syndic invite l'assemblée à prendre le verre de l'amitié à l'Auberge pour clôturer cette année.

La séance est levée à 23h20.

Le Vaud, le 14 août 2023

Pour le Conseil Communal

CONSEIL COMMUNAL DE LE VAUD

Ariane Gétaz
Présidente

Lin Schelling
Secrétaire